

AVIS DE CONCESSION

1) Pouvoir adjudicateur :

Commune d'Engins

Monsieur le Maire

957 route Joseph Coynel - 38360 Engins

Téléphone : 04.76.94.49.13

Email : mairie@engins.fr

2) Objet de la concession

Concession de service pour la gestion de l'auberge « La Grange à Gaby », gîte d'étape / restaurant -bar et point multi-services avec épicerie de dépannage situé au chef-lieu – commune d'Engins.

Description des prestations :

Le concessionnaire aura la responsabilité des missions suivantes :

- D'assurer l'exploitation d'un service d'hébergement (19 lits disponibles) et de restauration (58 couverts hors terrasse), dates et conditions précisées dans la convention, selon la réglementation en vigueur
- D'assurer l'entretien, la mise en sécurité, la surveillance du bâtiment et des installations
- D'assurer le contrôle de l'hygiène et des règles de sécurité
- D'assurer la promotion de l'établissement par une communication appropriée et en intégrant les réseaux et structures de promotion du territoire (OT, Grande Traversée du Vercors, ...).

L'exploitation s'effectuera aux risques et périls du concessionnaire, qui se rémunérera directement auprès des clients.

Durée de la concession : 7 ans – Début (date indicative) : 1^{er} décembre 2019 - Fin : 30 septembre 2026

3) Obtention du dossier

Les documents de la concession sont disponibles en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <https://www.marchespublicsaffiches.com/>

4) Conditions de participation et justificatifs à produire quant aux qualités du candidat

Voir le règlement de consultation

5) Modalités de dépôt des offres

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté transmis par lettre recommandée avec avis de réception ou remis contre récépissé . Ce pli portera l'adresse suivante :

Monsieur le Maire

Commune d'Engins

Concession Auberge « La Grange à Gaby »

957 route Joseph Coynel

38360 ENGINES

Les offres pourront également être déposées sous forme dématérialisée sur le site www.marchespublicsaffiches.com

6) Date limite de réception des offres

Le lundi 8 juillet 2019 à 12 heures.

7) Critères d'attribution :

Les candidats sont informés que le contrat de concession sera attribué sur la base des critères ci-dessous non hiérarchisés mais pondérés de la manière suivante :

Critère N°.1 (40%) : valeur technique du candidat - garanties professionnelles, techniques et financières des candidats permettant d'assurer le service public et l'égalité des usagers.

Critère N°.2 (30%) : Modalités d'exploitation du Gîte : typologie et qualité de l'offre au travers d'un mémoire, positionnement tarifaire, période, jours d'ouverture et amplitude horaire.

Critère N°.3 (30%) : conditions économiques et financières : équilibre financier du contrat au travers des plan de financement et compte de résultat prévisionnels, description des moyens humains.

8) Renseignements d'ordre administratif et/ou techniques

Sur le site : www.marchespublicsaffiches.com

9) Date d'envoi du présent avis

Jeudi 9 mai 2018